

LCL TRIPLE HORIZON AV (Janvier 2014)

SYNTHESE DE
GESTION

31/01/2018

STRUCTURÉ ■

Données clés (source : Amundi)

Forme juridique :
Fonds Commun de Placement (FCP)
Classification de l'organisme de tutelle :
Fonds à formule
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0011617711**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **175,76 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **NON**
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**
Frais courants : **1,07%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **25/02/2014**
Durée de vie :
6 ans (2 ou 4 ans en cas de remboursement anticipé)
Date d'échéance : **23/02/2018**
Sous-jacent : **Euro Stoxx 50**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **25/02/2016**
23/02/2018

Profil de risque et de rendement (SRRI)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▼ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

En investissant dans LCL TRIPLE HORIZON AV (Janvier 2014), votre horizon de placement est de 6 ans. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule (25 février 2016, 23 février 2018 ou 25 février 2020 selon l'évolution de l'Euro Stoxx 50). Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Ce fonds est un placement d'une durée maximale de 6 ans (1).

En fonction de l'évolution de l'Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), il offre, des opportunités de remboursements anticipés à 2 ans ou 4 ans avec un gain fixe prédéterminé. La formule offre l'une des opportunités de performance suivantes :

- A horizon 2 ans, le 25 février 2016 (2), vous percevez un gain fixe de 12% (soit un rendement annuel de 5,83% (3) si la Performance 2 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50 est positive ou nulle ;
- Sinon à horizon 4 ans, le 23 février 2018, vous percevez un gain fixe de 24% (soit un rendement annuel de 5,53% (3) si la Performance 4 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50 est positive ou nulle ;
- Sinon, à horizon 6 ans, le 25 février 2020 :

o si la Performance 6 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50 est strictement négative ET si l'Euro Stoxx 50 a baissé (1) de plus de 50% à l'issue des 6 ans, alors votre capital est diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice (votre perte sera alors supérieure à 50% de votre capital investi).

o si la Performance 6 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50 est strictement négative ET si la baisse (1) de l'Euro Stoxx 50 est inférieure ou égale à 50% à l'issue des 6 ans, alors votre capital est préservé (3).

o si la Performance 6 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50 est positive ou nulle, vous percevez un gain fixe de 36% (soit un rendement annuel de 5,26%) (3).

A la 1ère date à laquelle la condition de réalisation est remplie, la formule est réalisée par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer.

Ce fonds n'est pas garanti. La protection s'applique sous certaines conditions, le fonds présente un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50 supérieure à 50% à l'échéance.

(1) Pour plus de précisions, se référer à la « Description de la formule » du Prospectus.

(2) En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la VL suivante sera prise en compte.

(3) Appliqué à la VL Initiale établie le 25/02/2014, pour les seules souscriptions effectuées durant la période de souscription initiale et conservées jusqu'à l'échéance de la formule.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **100.02**
Date VL encours FAF : **31/01/2018**
VL : **123,76**
Evolution depuis l'origine : **23,76%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

STRUCTURÉ ■

Niveau initial de l'indice

	Euro Stoxx 50
27/02/2014	3134.94
28/02/2014	3149.23
03/03/2014	3053.99
Niveau initial	3112.72

Niveau des indices à 2 ans

	Euro Stoxx 50
04/02/2016	2905.3
05/02/2016	2879.39
08/02/2016	2785.17
Valeur de l'indice à 2 ans	2856.62

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg) 15,95%

STRUCTURÉ ■**Frais de sortie**

Frais de sortie à l'échéance : 0 %
Frais de sortie standard : 2 %

Entre le 25/02/2014 12h01 et l'échéance : 1 % sur la dernière valeur liquidative des mois de janvier, avril, juillet et octobre (d'avril 2014 à octobre 2019) ;
2,00 % aux autres dates

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.